

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 30 AVRIL 2026****Votants** : 81**Présents** : 77**Pouvoirs** : 4 (cf. liste annexe)**Secrétaire de séance** : Marie-Laure NUNÈS**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 22 avril 2026**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle multi-activités à Arlanc

Délibération n°6

**REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DE PRABOURÉ ET DU REPRÉSENTANT
PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES**

Vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Monsieur le Président rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré et qu'à ce titre, elle dispose de **9 postes d'administrateurs** sur les 13 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants au conseil d'administration.

L'EPCI pourra solliciter la présidence de la société, par le biais d'un de ses représentants, habilité à cet effet.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de désigner, conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la collectivité :
 - Chantal FACY
 - Stéphane MÉNAGER
 - Patrick TOURNEBISE
 - François DAUPHIN
 - Didier LACK
 - Didier ARDEVOL
 - David CLAUSTRE
 - Alain FAURE
 - Philippe JACQUET

pour assurer la représentation de la collectivité en tant qu'administrateur (trice) au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré.

- de désigner M. Daniel FORESTIER pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré.

AR Prefecture

063-200070761-20260430-2026_04_30_06-DE
Reçu le 04/05/2026



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

- d'autoriser M Patrick TOURNEBISE à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la Société d'Economie et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré.
- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 4 mai 2026



Pour extrait conforme,
le Président,
Daniel FORESTIER